

La barque à feu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 22

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

soir le comte de Bismarck à ma table. Il s'agit d'un diner important... le diner de l'évacuation. Soumettez-moi demain la carte des mets.

Le lendemain, Marianne présentait le menu suivant à M. Thiers :

Bouillon aux herbes.
Veau à l'oseille.
Salade à l'huile.
Compôte de pruneaux.

Et elle ajoutait fièrement :

— Eh bien, si ce menu ne réussit pas !...

Aux confins du pays romand.

Pour répondre au désir de plusieurs de nos lecteurs du Jura, nous donnons encore ci-dessous quelques-uns des sobriquets des villes et villages du Jura bernois. Comme les premiers de ces sobriquets, que nous avons indiqués dans notre numéro du 23 avril, ceux-ci sont extraits de la liste publiée par M. l'abbé Daucourt dans les *Archives suisses des Traditions populaires*.

Ne pouvant insérer la liste complète, nous nous en tenons à ceux de ces sobriquets qui présentent quelque particularité intéressante.

Charmoille : « les noires gouailles », les noires guenilles, allusion à ce que beaucoup d'habitants faisaient le commerce de chiffons. — Chindon : « les Létchepotches », ceux qui lèchent les pochons. — Couve : « les Tiaissats », les casseroles, les marmites. L'armoire des nobles de Couve est une dame d'argent sortant nue d'une cuve d'or. — Cornol : « les Corbe-dos », les courbe-dos, parce qu'ils pliaient devant le prince. — Courchapoix : « les Breulletoyelles », les brûle-draps. Il est d'usage dans la plupart des paroisses catholiques qu'après l'enterrement on brûle la pailleuse où est mort celui qu'on a enterré. On la brûle sur un grand chemin pour rappeler aux passants qu'on doit prier pour le défunt. A Courchapoix probablement on brûlait les draps du mort. — Courfaivre : « les Mergats », les matous. Terme injurieux très fréquent. — Courroux : « les loups ». Les nobles de Courroux portaient le nom de Loupendorf ou Louffendorf. Courté-telle : « les Gaiquelles », flente de chèvre. Ce village était autrefois renommé pour l'élevage des chèvres. — Grémines : « les Bévous », les baveurs, qui ne savent pas manger proprement. — Delémont : « Trissous », les foireux, à cause des trois montagnes de ses armoiries, qui ressemblent à trois excréments. — Develier : « les Yemaises », les limaçons. Gens réputés très lents. — Dittingen : « les Escargots ». Le village de Dittingen est appelé par moquerie « la ville du creux », parce qu'il est fort rare qu'on puisse traverser le village à sec et que les escargots aiment l'humidité. — Duggingen : « les Ours », à cause des nobles de Bärenfels.

Elderschwiler et Roggenbourg : « les cloches ». Les cloches de Roggenbourg sonnent : « Sind zwei arme Dörfli » et les cloches de Kiffis, en face, répondent : « Kiffis auch, Kiffis auch ». — Enfer (les) : « les Edjalais », les gelées à cause du feu mis aux forêts pour défricher ce pays. — Ettingen : « les Coucoucs ». La tradition rapporte que les gens d'Ettingen avaient fait fabriquer une bannière pour le pèlerinage annuel de la Pierre. Sur cette bannière, ils avaient fait peindre une colombe pour représenter le St-Esprit, mais cette colombe ressemblait tellement à un coucou que les gens de Therwyl appelaient ceux d'Ettingen « les coucoucs ».

Fregiécourt : « les Vouichaits », les sales. Ce village est dans un endroit marécageux, abondant en sources et ses rues sont toujours très sales. On dit « c'est vouiche », c'est sale, de là « les Vouichaits ». — Grellingue : « les Erbeerkranz », les couronnes de fraises, parce que les pauvres gens y vivent du commerce des fraises, des milres, etc.

Laufon : « les Nègres ou les Maures ». La bannière est noire, chargée d'une crose de Bâle d'argent. On dit que pour faire les armoiries de Laufon il suffit d'avoir de l'encre et du papier.

Mettemberg : « les Tchièvres », les chèvres. Pendant des siècles le fief de Mettemberg fut tenu par la famille Chèvre ; du reste ce nom est très répandu dans la commune. — Montenol : « les Euvenats », petits cochons de trois mois. Depuis des siècles ce village a la spécialité de vendre des Euvenats. —

Montsevelier : « les Tchevatcheris », les chauves-souris, parce que de 1793 à 1797 cette commune a formé une petite république gouvernée par son curé et son maire et que les habitants ne pouvaient sortir que de nuit pour éviter les Français. — Neuveville : « les Jaquemailles », en souvenir de la vaillance des premiers habitants de cette ville, « les Jaquemailles ». — Pontenet : « les Bourguignons », parce qu'autrefois ces gens allaient moissonner dans les pays étrangers comme les Bourguignons. — Porrentruy : « Les Poussayes », les sangliers. On dit à Porrentruy que quand on tue un porc, on saigne un bourgeois. Le porc s'appelle un bourgeois. A l'époque du carnaval, il est une tradition que les bourgeois tuent un « bourgeois » et mangent du boudin, etc., ainsi que de la choucroute avec des quartiers de pommes sèches. Enfin vient le pâté des bourgeois, fait de viande de porc marinée et de forme carrée.

Röchenz : « les Mossengumper », les sauterelles, parce que ne possédant qu'un petit territoire, les gens de Röchenz sont obligés d'acheter ou d'amodier des terres dans les environs. — Rossemaison : « les Rossignols », par moquerie, à cause de leur manière de parler chantante et désagréable.

St-Ursanne : « les gros Anes ». Allusions à l'âne de St-Ursanne. — Sauley : « les Craitchis », les porteurs de hottes. La craïche est une hotte d'osier dont les fermiers se chargent pour apporter en ville les produits de leurs cultures. — Seleute : « les boucs ». Le bouc de Seleute est célèbre dans le Jura.

Tramelan : « les Tramelottes », célèbres petites chèvres blanches. — Vermes : « les Breule-Tehins », les brûle-chiens. On cautérisait, à Vermes, les gens mordus par un chien enragé, avec la clef de Saint-Hubert. — Vicques : « les Tcheivots », vilains petits poissons grossiers qui se cachent sous les pierres.

La barque à feu.

Nous avons rappelé, dans notre dernier numéro, à propos de l'inauguration du bateau-salon *Montreux*, les débuts de la navigation à vapeur sur le lac Léman. Le premier bâtiment construit par la société vaudoise qui s'était constituée en 1823 pour que le canton de Vaud « ne fût pas comme étranger sur ce lac », ce premier bateau s'appelait *Le Léman*, avons-nous dit. Il était tout en bois, pesait 1200 quintaux, avait une force de 60 chevaux et pouvait faire près de trois lieues à l'heure. Peint en vert et en blanc et portant bien en vue l'écuson cantonal à la proue, à la poupe, à babord et à tribord, il fut lancé à Ouchy, le 15 juillet 1826.

Ce jour fit évènement chez les Vaudois. « Ceux de Genève », dont le *Guillaume-Tell* et le *Winkelried* sillonnaient le lac depuis 1823 et 1825, n'étaient plus les seuls à se servir de « ces nouveaux et admirables véhicules ».

On accourut à Ouchy de toutes les parties du canton, et même du Valais et de la Savoie.

« Dès le matin, dit la *Gazette de Lausanne* du 18 juillet 1826, notre ville offrait un aspect de fête. A 2 heures de l'après-midi, plusieurs milliers de personnes occupaient les estrades construites autour du chantier, une multitude de barques rangées en vaste demi-cercle, le môle du port, les murs du rivage, les fenêtres et les toits des maisons d'Ouchy.

» La grande jetée du port d'Ouchy, arrangée par les soins de la municipalité de Lausanne, pour éviter les accidents, offrait également un beau coup d'œil par la quantité de personnes qui y étaient rangées en amphithéâtre.

» Cette journée fut une véritable fête nationale. Rien n'égalait l'aspect imposant de la multitude des spectateurs rangés en demi-cercle sur des barques au milieu desquelles s'élevaient orgueilleusement, comme des rivaux ou du moins comme des aînés, le *Guillaume-Tell*, le *Winkelried*, le *Remorqueur* et le *Bateau à manège*.

» *Le Léman*, une fois lancé, a été promptement entouré d'une foule de barques, de bateaux, de nacelles qui se croisaient dans tous les sens pour le contempler et jouir d'une mu-

sique trop avare du plaisir qu'elle faisait goûter. »

Un petit incident marqua la cérémonie du baptême du « Léman ». Une aimable Lausannoise, Mme Delessert-Will, vêtue de blanc et de vert, devait briser contre l'arrière du bateau une bouteille de vin rouge suspendue à une ficelle. Mais intimidée, elle imprima à la bouteille un si faible élan qu'elle ne se vida pas. M. le docteur Verdeil, qui était près de Mme Delessert, s'empressa de lui venir en aide ; il lança le flacon avec une telle force que son contenu rougit les robes de toutes les dames.

Le « bateau à manège » dont il est question plus haut, marchait au moyen d'engrenages mus par quatre chevaux tournant autour d'un axe vertical et faisant un tel vacarme sur le pont du bâtiment qu'on les entendait de très loin. Ce grotesque véhicule ne tarda pas à être mis au rancart.

Dans les campagnes vaudoises, on désignait tout d'abord les bateaux à vapeur sous le nom de « barque à feu ». C'est ainsi que les paysans qui s'étaient mis en route de bon matin, le 15 juillet 1826, pour assister au lancement du *Léman*, s'écriaient avec transport : *No s'allein vère la barqu'à fù !*

Dressage électrique. — Bien des moyens sont en usage pour dompter les chevaux fouguesux ; tous n'ont pas un effet très rapide ni très concluant. On eut dernièrement recours à l'électricité et, paraît-il, les résultats sont très satisfaisants.

Voici comment cela se fait.

Sous le siège du cocher ou dans les fontes de la selle est disposée une pile électrique, dite pile sèche, où par conséquent aucune agitation du liquide n'est à craindre. Deux fils conducteurs partent de ces éléments et suivent les guides pour se rattacher au mors.

Une simple pression du pouce : les contacts s'établissent et les courants électriques se déchargent à travers le frein dans la bouche de l'animal.

Celui-ci, surpris, éprouvant une sensation nouvelle, mais non douloureuse, par ce même mors contre lequel il veut lutter, se calme tout à coup et devient d'une docilité parfaite.

Des expériences ont été faites avec les chevaux les plus fouguesux, elles ont eu plein succès.

Il n'est pas nécessaire que la décharge électrique soit très forte ; un simple courant suffit pour obtenir l'effet voulu.

Clia dau renà.

Monstu dau Conteur,

Vos ai conta, y a quoqués senannès, 'na biaga dau renà dau grand distri, ébin ie vu vo en conta iena de pè cè dè Lozana.

On coup neta en taze avouè Dragon quavai dū la diera reçu de la pudra de yau pouro Français que pardieu étai pas bin chetze, lavai on boquenet remé chèzi su lo fornet.

Ye tzerze son fusi avouè ceta pudra et no vaiteque pe le Zrenalà yau lé tzin minan on biau renà, ie tirè se duve senaies, vaiteque le renà que sécarbouille et fa lo mò, ye va po lo ramassa, ma poèson dè bita refo lo camp, n'avai pas lo tin de retzergi, et se dit tū prau arreta, ye sau son couti, le lei piente su lo cou, ma ne s'arrite pas tanquè au pertè dein na molasse, Dragon fa dâi bælo te bourlai te pas, mé foto bin dau renà, ma lè mon couti que ye pai six francs. M.

Un prêt.

— Tu ne sais pas, Marie, disait l'autre jour à sa femme un de nos négociants, retiré des affaires, voilà Marc qui me demande de lui prêter mille